

PAR COURRIEL

Québec, le 11 mai 2026

Monsieur François Bonnardel  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

**Objet : Réponse à la pétition concernant l'instauration d'un tarif unique pour les services du garde du Québec**

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 24 mars 2026, la députée de Laporte, M<sup>me</sup> Isabelle Poulet, déposait une pétition à l'Assemblée nationale portant sur l'instauration d'un tarif unique pour les services de garde du Québec. La pétition demande au gouvernement du Québec d'instaurer un tarif unique pour toutes les familles du Québec, peu importe le milieu de garde fréquenté par leur enfant, en mettant en œuvre plusieurs mesures.

Il convient de préciser qu'au cours des dernières années, des mesures concrètes ont été déployées afin de répondre de manière cohérente et durable aux besoins des familles du Québec.

**Développement record de places depuis le Grand chantier**

Depuis la mise en place du Grand chantier pour les familles, en 2021, au 31 mars 2026, 37 031 nouvelles places subventionnées ont été créées à l'échelle du Québec dont : 26 928 places en installations et 10 103 places en milieu familial. Par ailleurs, 10 598 autres places subventionnées sont en cours de réalisation et viendront s'ajouter à celles déjà offertes.

### **Conversion historique de places non subventionnées en places subventionnées**

Depuis le début du Grand chantier pour les familles, ce sont déjà 10 921 places non subventionnées qui ont été converties en places subventionnées ou le seront sous peu. Il convient également de souligner que lors du plus récent budget, ce sont 5000 nouvelles conversions qui ont été prévues pour la prochaine année.

### **Crédit d'impôt bonifié**

Le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants, sous la responsabilité du ministère des Finances, a été bonifié à l'automne 2021 afin de rembourser une plus grande part des frais de garde payés par les parents en service de garde non subventionné. Le taux minimal du crédit d'impôt a été haussé de 26 % à 67 %, assurant un remboursement couvrant au moins les deux tiers des frais admissibles. De plus, les parents peuvent profiter de versements anticipés leur permettant d'avoir les liquidités pour réduire les frais payés sur une base mensuelle.

Un calculateur permet d'avoir une estimation et un exemple est d'ailleurs présenté sur cette page : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/gardereries-et-services-de-garde/tarifs/tarif-service-garde-subventionne>.

### **Portail d'inscription aux services de garde pour l'équité dans l'admission des enfants**

Afin d'offrir plus de transparence et d'équité aux familles dans l'attribution des places subventionnées en services de garde, le Ministère a déployé le Portail d'inscription aux services de garde permettant d'uniformiser et d'optimiser les mécanismes d'inscription et de gestion des demandes, et ce, au bénéfice des familles du Québec.

En terminant, notre gouvernement a déployé un ensemble de mesures concrètes et structurantes afin d'accroître l'offre de places en SGEE et de mieux répondre aux besoins des familles du Québec dans toutes les régions du Québec. Nous poursuivons ces efforts en ce sens, en adaptant nos interventions à l'évolution des besoins et des réalités du terrain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de la Famille,



Catherine Blouin